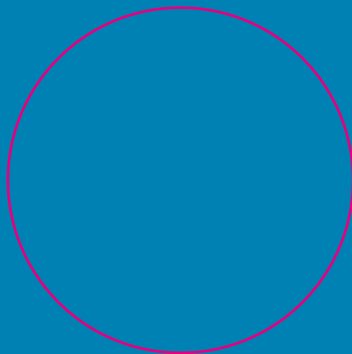


Le handicap visuel
a de nombreuses
facettes.



**«Seul le voyant sait
que vision peut être cécité.»**
Erich Limpach



Canne blanche – et pourtant il voit ?

**Avez-vous déjà observé une situation de ce genre ?
Une personne utilisant une canne blanche parcourt
prudemment le quai d'une gare, monte dans le
train, puis y ouvre un journal ou lit ses courriels sur
son smartphone.**

Est-elle vraiment aveugle ?

En Suisse, des centaines de milliers de personnes vivent entre voir et ne pas voir : leur capacité visuelle est très limitée, mais elles ne sont pas aveugles. Elles ont par exemple besoin de lunettes de soleil en cas de forte luminosité (par exemple sur la neige ou lorsque le soleil est bas sur l'horizon), d'un chien-guide ou justement d'une canne blanche. Ce symbole traditionnel d'identification et de protection, inventé et instauré il y a plus de 80 ans, est destiné aux personnes aveugles ou malvoyantes et les soutient dans leur mobilité et leur autonomie.

Les personnes malvoyantes sont confrontées à des problèmes spécifiques. Le cliché de la personne aveugle à l'ouïe et au toucher surdéveloppés ne se vérifie le plus souvent pas pour elles. Au contraire, quand on discute du thème « voir ou ne pas voir », elles sont parfois soupçonnées de simuler leur handicap.

Or le « handicap visuel » ne signifie pas « ne rien voir du tout », mais présente de nombreuses facettes. Le film de l'UCBA « Entre voir et ne pas voir » donne des exemples concrets de la vision des personnes malvoyantes (www.ucba.ch/film). Tout comme les personnes aveugles, les personnes malvoyantes ont besoin d'être défendues et soutenues en fonction du type de leur handicap.

**Ne soyez pas aveugles et prêtez vous
aussi attention aux besoins des personnes
malvoyantes de Suisse.**

Le handicap visuel a de nombreuses facettes.

1 – La vision normale

L'éventail est large entre une bonne acuité visuelle et la cécité complète. Un handicap visuel, quel qu'il soit, limite les personnes dans leur vie quotidienne : pour accéder aux informations, pour établir des contacts sociaux et surtout pour se déplacer. La canne blanche est donc utilisée non seulement par les personnes aveugles, mais aussi par les personnes malvoyantes. Elle signale une déficience visuelle et facilite les déplacements en toute sécurité. Suivant le type et le degré du handicap visuel, la canne blanche est utilisée en permanence ou seulement dans certaines situations.

2 – Éblouissement extrême

De nombreuses maladies oculaires entraînent une sensibilité accrue à l'éblouissement. Si celle-ci coïncide encore avec d'autres problèmes de vue, les personnes concernées sont très limitées dans leur mobilité à l'extérieur. La canne blanche est utilisée ponctuellement, suivant la situation.

1



2



3 – Cécité nocturne

Il y a des personnes qui n'ont guère de problèmes de vue de jour, mais sont pratiquement aveugles de nuit à cause d'une lésion de la rétine. La canne blanche est pour elles un auxiliaire précieux dont elles n'ont toutefois besoin que dans l'obscurité. Cette situation peut irriter les personnes voyantes.

4 – Perte de la vision centrale

Une dégénérescence maculaire entraîne l'absence d'informations visuelles au centre du champ visuel ou leur perception seulement fragmentaire. La dégénérescence maculaire se manifeste fréquemment chez les personnes âgées. En voici la description typique: «C'est toujours là où je regarde que je ne vois rien!» La canne blanche signale que la personne est malvoyante et indique par exemple aux usagers de la voie publique que la personne concernée ne peut discerner les signes de la main.

3



4



5 – Champ de vision limité à une vision tubulaire

Les personnes qui ont une vision dite tubulaire, ou en tunnel, voient souvent encore de manière nette au centre du champ visuel. Mais ce champ visuel est très limité. Des maladies héréditaires de la rétine (p. ex. rétinopathie pigmentaire), une pression oculaire élevée (glaucome) ainsi que d'autres causes peuvent en être responsables. La vision tubulaire entraîne l'absence des informations contextuelles à la périphérie du champ visuel. Cette déficience peut être difficile dans les situations sociales et se répercute sur la mobilité. La canne blanche sert d'aide à l'orientation pour repérer les obstacles. Mais de nombreuses personnes concernées peuvent encore lire et discerner les détails malgré ce handicap, ce qui déclenche souvent chez leurs semblables de l'incompréhension et un hochement de tête désapprobateur.

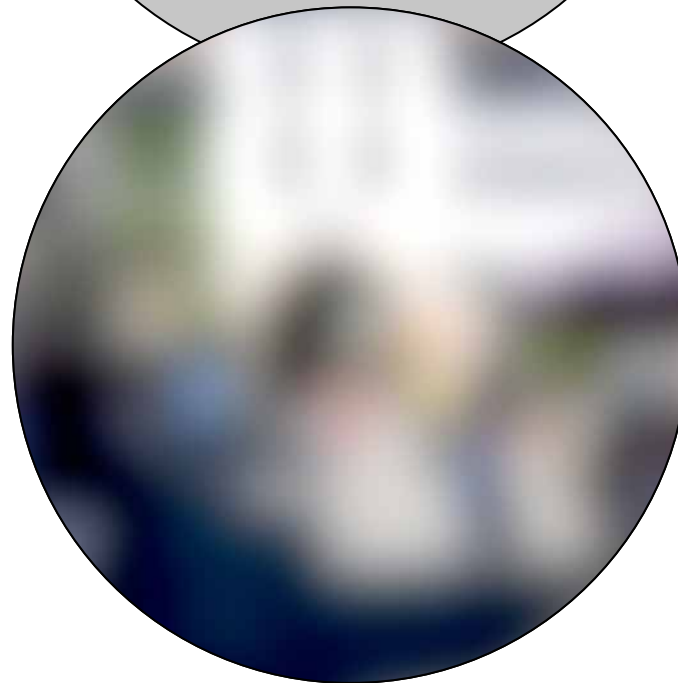
6 – Perception de la lumière

Les personnes qui peuvent encore percevoir un peu de lumière sont aussi qualifiées d'aveugles. La perception clair/foncé les aide un peu à s'orienter. Elles ont besoin d'utiliser la canne blanche, qui leur donne la sécurité nécessaire pour se déplacer.

5



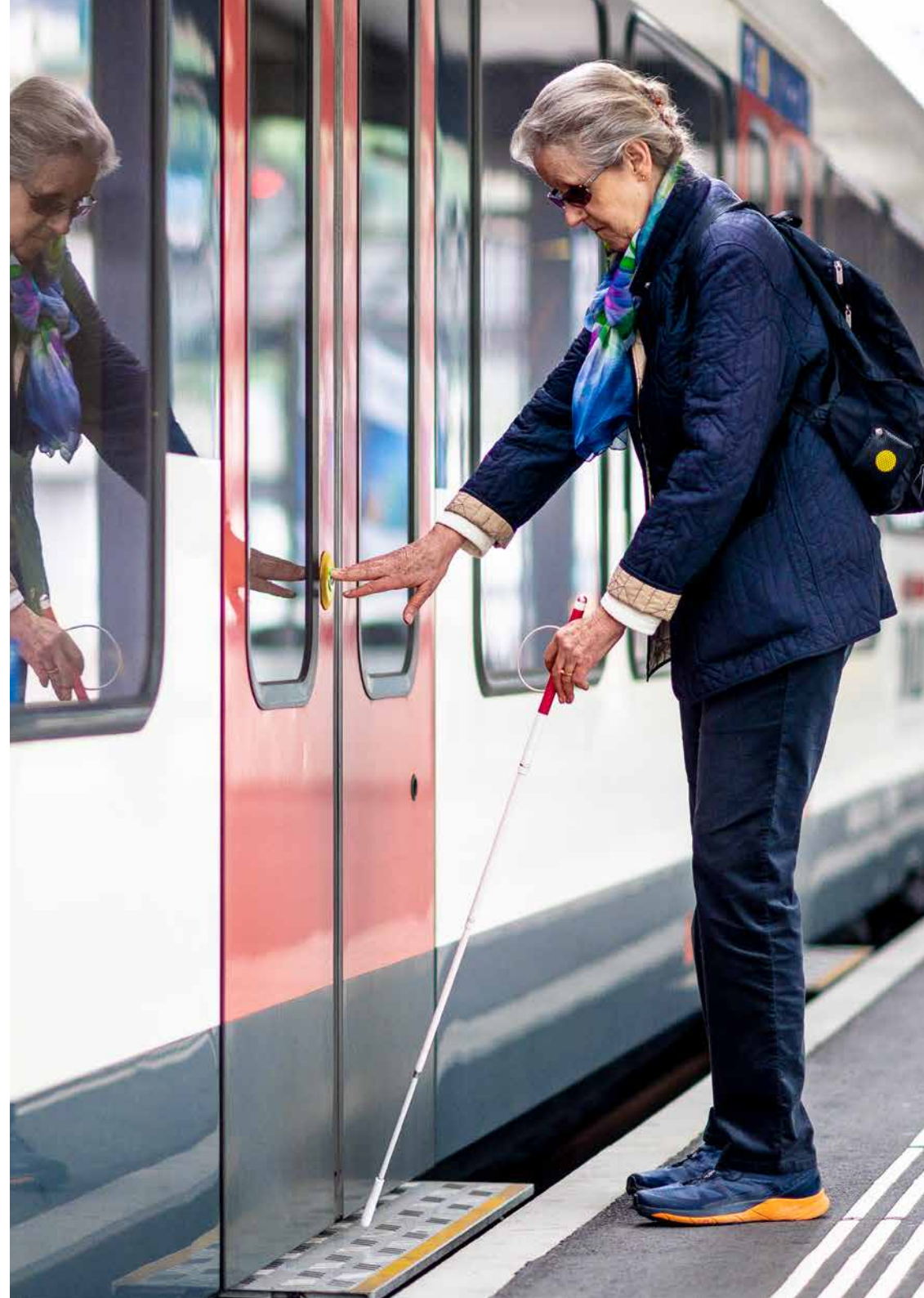
6



Ne soyez pas aveugles! Soutenez les personnes malvoyantes ou aveugles.

Un sens développé de l'orientation et du toucher et une bonne ouïe permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes d'être mobiles. Il existe différents modèles de canne blanche, par exemple la canne de signalement, la canne d'appui destinée surtout aux personnes âgées et la canne longue.

La canne blanche indique qu'une personne est malvoyante ou aveugle et elle lui est utile pour chercher et trouver les trottoirs, les passages, les lignes de guidage, les escaliers ou les portes. Mais elle protège aussi des dangers: chantiers imprévus, véhicules mal parqués et autres obstacles.



Les personnes malvoyantes éprouvent de grandes difficultés à reconnaître les visages et les feux de circulation ou à lire les noms de rue et les horaires. Les personnes aveugles sont quant à elles incapables de percevoir ces aides à l'orientation. L'attention et les conseils des personnes voyantes aident donc à éviter les accidents.

Conseils pour soutenir les personnes aveugles ou malvoyantes :

- à un arrêt: annoncer le numéro du tram ou du bus qui arrive;
- pour monter dans un transport public: laisser la priorité et ouvrir les portes;
- dans un tram, un bus ou un train: proposer une place libre;
- dans les rues: ne pas encombrer les lignes de guidage;
- pour les cyclistes: dépasser les piétons avec une distance suffisante;
- pour les automobilistes et les cyclistes: toujours accorder la priorité aux porteurs d'une canne blanche qui traversent la route; canne blanche = priorité (art. 6, al. 4, OCR).



UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour le bien
des aveugles UCBA, Lausanne

www.ucba.ch



Fédération suisse des aveugles
et malvoyants FSA, Berne

www.sbv-fsa.ch/fr



Union suisse des aveugles USA,
Zurich

www.blind.ch